

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 29 AOÛT 2016

18 H 30

LE CHEYLARD



# SOMMAIRE

1. Voie CFD
    - A. Valorisation touristique de l'ancienne Voie CFD Tronçon St Martin de Valamas-Intres : attribution du marché
  2. Eau / Assainissement
    - A. Travaux de sécurisation et de renouvellement de conduite AEP entre les hameaux d'Echamps et de Chauvy sur la commune de Borée : attribution du marché
  3. Tourisme
    - A. Valorisation des géosites de Brion et St Clément : demande de subvention
    - B. Acquisition et pose de la signalétique sur la Dolce Via - Tronçon St Martin de Valamas-Intres : demande de subvention
  4. Economie
    - A. ORC : attribution des subventions
  5. Finances
    - A. Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche
  6. Développement durable et aménagement de l'espace
    - A. Fonds de concours éclairage public : attribution des subventions
- 

**Date de la convocation : 23 août 2016**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

**Le quorum est atteint**

**Secrétaire de séance** : M. Thierry GIROT.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du pôle Economie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

M. le Président souhaite un bon retour aux délégués, après cet été riche en manifestations en tous genres sur Val'Eyrieux.

Il propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

## **1. Voie CFD**

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de ce dossier.

### **A. Valorisation touristique de l'ancienne Voie CFD Tronçon St Martin de Valamas-Intres : attribution du marché**

M. Fayard rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2016 la réalisation de l'aménagement touristique de l'ancien chemin de fer départemental pour le tronçon St Martin de Valamas - Intres.

Une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence.

Trois lots ont été définis :

- Lot 1 : Terrassement Voirie
- Lot 2 : Garde-corps
- Lot 3 : Pont rail

La commission d'ouverture des plis a décidé d'attribuer ce marché :

- Lot 1 : à l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 439 728,05 € ht
- Lot 2 : à l'entreprise CINTRAFIL pour un montant de 160 889,70 € ht
- Lot 3 : déclaré sans suite car les dépenses se sont avérées largement supérieures à l'estimatif (800 000 € au lieu des 200 000 € prévus).

Concernant le pont en fer, Catherine Faure précise que l'estimatif était basé sur une étude réalisée par le Département, laquelle ne tenait compte que de la remise en état du platelage du pont pour 200 000 €.

M. Fayard ajoute en effet que les dépenses les plus importantes concernent la remise en état de la peinture, qui contient du plomb (confinement, pose d'un échafaudage spécial, retrait de la peinture...).

Carine Faure indique que, lors de la dernière commission sur ce dossier, deux possibilités ont été étudiées concernant le pont et sont soumises aujourd'hui à l'avis du Bureau :

- Réaliser uniquement les travaux concernant le platelage, pour un montant de 200 000 €, sachant que la commission a émis des réserves concernant cette option posant un problème d'esthétique.
- Laisser de côté l'ensemble des travaux concernant le pont en fer et réétudier le dossier une fois l'aménagement des tronçons prévus terminé.

Après discussions, les membres du Bureau estiment qu'il convient d'opter pour la seconde option, un détournement du pont étant possible, et de prioriser l'aménagement de la voie jusqu'à St Agrève.

Carine Faure rappelle également que l'État nous a imposé 2 tranches financières concernant ce tronçon. Au vu des offres intéressantes reçues pour les lots 1 et 2 ainsi que l'abandon du lot 3, une discussion pourrait être engagée avec l'État pour réunir les deux tranches de ce tronçon et ainsi s'assurer plus aisément un financement de la tranche Intres-St Agrève sur 2017.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer le marché de travaux d'aménagement du CFD Tronçon St Martin de Valamas - Intres avec les entreprises ci-dessus désignées ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ; et décide de classer sans suite le lot 3.**

## 2. Eau/Assainissement

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de ces compétences.

### A. Travaux de sécurisation et de renouvellement de conduite AEP entre les hameaux d'Echamps et de Chauvy sur la commune de Borée : attribution du marché

M. Fayard indique que ce dossier doit être ajourné, du fait d'imprévus au cours de la consultation. Le résultat sera connu début septembre et le marché attribué par arrêté du Président.

M. Fayard en profite pour indiquer qu'une rencontre est prévue le 6 septembre à Borée concernant ce dossier ainsi que l'interconnexion avec Chanéac, réunissant les élus des deux communes, les bureaux d'études ainsi que les élus et techniciens concernés de Val'Eyrieux.

## 3. Tourisme

M. le Président laisse la parole à Mme Catherine Faure, Vice-présidente au Tourisme.

### A. Valorisation des géosites de Brion et St Clément : demande de subvention

Mme Faure rappelle que le territoire du PNR des Monts d'Ardèche a obtenu, en septembre 2014, le label international Geopark. Dans le cadre de cette labellisation, la Communauté de communes Val'Eyrieux a validé en novembre 2014 une démarche de valorisation (interprétation, sentier thématique, brochure, animation...) des géosites sur son territoire :

- Le projet de valorisation du géosite de Brion (Jaunac) consiste à développer des supports d'interprétation, à travers leur mise à jour ou leur création dans le cadre du label geopark afin de proposer au public une approche géologique et patrimoniale (archéologique) du site.
- Le projet de valorisation du géosite des coulées de Saint Clément consiste à développer des supports d'interprétation sur le sentier thématique labellisé « volcan en libertés ». Il comprend également la création d'un amphithéâtre de verdure pour l'accueil du public autour de la table d'orientation.

Catherine Faure indique que le montant total des dépenses subventionnables est de 21 500,00 € TTC ; l'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche, à hauteur de 30% des dépenses, est de 6 450,00 €.

| <i>Dépenses HT</i>  |                    | <i>Recettes HT</i>                    |                    |
|---|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Géosite de Brion<br>Conception<br>Mobiliers d'interprétation  | 7 000,00 €         | Département de<br>l'Ardèche<br>(30%)  | 6 450,00 €         |
| Géosite de St Clément<br>Création amphithéâtre de verdure<br>Conception<br>Mobiliers d'interprétation | 14 500,00 €        | Région Auvergne Rhône-<br>Alpes (39%) | 8 320,00 €         |
|   |                    | Autofinancement (31%)                 | 6 730,00 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>21 500,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>21 500,00 €</b> |

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche à hauteur de 30% du montant des dépenses.**

## B. Dolce Via : lancement du plan d'action et demande de subvention

Catherine Faure explique que, dans le cadre du projet de valorisation touristique et réhabilitation de l'ancienne voie CFD (Dolce Via), la Communauté de communes Val'Eyrieux souhaite équiper le quatrième tronçon aménagé (de St Martin de Valamas à Intres, soit 5 km) en signalétique.

L'opération, qui s'appuie sur la charte signalétique des voies douces d'Ardèche, concerne l'acquisition et la pose de matériels de :

- signalisation directionnelle de rabattement et jalonnement
- mobilier d'accueil (RIS et TOTEM)

Elle indique que le montant total des dépenses subventionnables est de 21 000,00 € HT ; l'aide sollicitée auprès du Département de l'Ardèche, à hauteur de 80% des dépenses, est de 16 800,00 €.

| <i>Dépenses HT</i>  |                    | <i>Recettes HT</i>             |             |
|---|--------------------|--------------------------------|-------------|
| <i>Signalisation verticale de jalonnement et de rabattement</i> |                    | Département de l'Ardèche (80%) | 16 800,00 € |
| Fourniture  | 10 000,00 €        |                                |             |
| Pose  | 4 000,00 €         | Autofinancement (20%)          | 4 200,00 €  |
| <i>Mobilier d'accueil (RIS et TOTEM)</i>                        |                    |                                |             |
| Fourniture  | 5 000,00 €         |                                |             |
| Pose  | 2 000,00 €         | TOTAL                          | 21 000,00 € |
| <b>TOTAL</b>  | <b>21 000,00 €</b> |                                |             |

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche à hauteur de 80% du montant des dépenses**

## 4. Economie

M. le Président laisse la parole à M. René Julien, Vice-président à l'Economie.

### A. ORC : attribution des subventions

M. Julien indique que, lors du second Copil qui s'est tenu le 11 juillet, 4 nouveaux dossiers ont été étudiés et ont reçu un avis favorable, comme indiqué dans le tableau joint en Annexe 1 du présent compte-rendu.

Il rappelle que le montant total de l'enveloppe d'aide allouée est de 174 676 € ht pour cette 3<sup>ème</sup> tranche.

Il ajoute que près de 57 % de l'aide a déjà été mobilisée :

- 64 515,14 € de subventions ont été attribuées suite au premier Copil
- 35 003,10 € de subventions ont été attribuées suite au second Copil

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'aide apportée aux entreprises dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche de l'ORC Haut Vivarais, conformément au tableau ci-joint; autorise M. le Président à notifier à chaque entreprise l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

## **5. Finances**

M. le Président laisse la parole à M. Michel Villemagne, Vice-président aux Finances, et Mme Carine Faure, Directrice Générale des Services, afin qu'ils présentent leur travail.

### **A. Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche**

M. Villemagne indique que 4 banques ont été sollicitées sur les mêmes critères, à savoir un besoin de financement de 3 M € avec deux axes : investissement 2016-2018 et prise en charge des VRD des ZA.

Il détaille les réponses provisoires reçues fin juin/début juillet :

Suite aux discussions, Michel Villemagne propose au Bureau de réaliser, auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 1 500 000 euros destiné à financer les besoins de financement de la Communauté de communes aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 1 500 000 euros
- Mise à disposition des fonds : Phase de mobilisation des fonds jusqu'au 25/06/2018 (taux applicable durant la phase de mobilisation est égal au taux fixe du prêt)
- Départ en amortissement : La date de départ en amortissement est fixé le 25/06/2018,
- Base de calcul des intérêts : 30/360,
- Échéances, Paiement à terme échu,
- Profil amortissement : échéances constantes,
- Périodicité : trimestrielle
- Nombre d'échéances : 80
- Taux fixe : 1,64 %
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle,
- Frais de dossier : 0,10 % du montant du financement

M. Villemagne ajoute qu'il convient d'autoriser M. le Président à signer le contrat relatif au présent emprunt.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 1 500 000 euros destiné à financer les besoins de financements de projets de la Communauté de communes aux conditions indiquées ci-dessus ; autorise M. le Président à signer le contrat relatif au présent emprunt.**

## **6. Développement durable**

M. le Président laisse la parole à M. Frédéric Picard, Vice-président en charge du Développement durable et de l'aménagement de l'espace.

### **A. Fonds de concours éclairage public : attribution de subventions**

M. Picard rappelle les engagements de la Communauté de communes Val'Eyrieux en matière de transition énergétique et dans le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », prévoyant notamment dans son plan d'actions un fonds de concours « modernisation de l'éclairage public communal », dont les modalités d'attribution ont été validées le 4 juillet dernier par délibération du Conseil communautaire.

Frédéric Picard propose au Bureau d'approuver les dossiers déposés par les communes membres de Val'Eyrieux, présentés dans le tableau joint en Annexe 2 du présent compte-rendu.

M. Picard ajoute qu'il convient également d'autoriser M. le Président à signer les conventions d'attribution du fonds de concours avec les communes bénéficiaires et à notifier celles-ci de l'aide qui leur sera versée.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des fonds de concours tels qu'indiqués dans le tableau joint en annexe ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.**

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h30

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Chabal', with a small flourish at the end.

## Annexe 1

## ORC du Haut Vivarais

| N° dossier | Entreprise                              | Activité   | Objet de la demande   | Montant total des dépenses (€ HT) | Dépenses subventionnables (€ HT) | Taux d'aide retenu | Subvention proposée (€ HT) | Cofinancement  | Avis COPIL du 11/07/16   |
|------------|---|--|---|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------|----------------------------|--|--|
| 7          | <b>SARL La Cabane - Crêperie</b>        | Restauration commerciale                             | Création d'une crêperie : aménagement des locaux et acquisition de matériel | 40 939,40 €                       | 38 082,71 €                      | 20%                | 7 616,54 €                 | Etat (Fisac) : 3 808,26 €<br>Dpt : 1 904,14 €<br>Cdc VE : 1 904,14 € | Favorable sous réserve que l'entreprise respecte les normes d'accessibilité PMR ou ait déposé une demande de dérogation ou un agenda programmé de mise en conformité |
| 11         | <b>SNC Teyssier Verdun</b>              | Vente charcuterie, salaisons, épicerie fine          | Modernisation du magasin (systèmes froids et enseigne)                      | 47 350,00 €                       | 47 350,00 €                      | 20%                | 9 470,00 €                 | Etat (Fisac) : 4 735,00 €<br>Dpt : 2367,50 €<br>Cdc VE : 2 367,50 €  | Favorable sous réserve que l'entreprise respecte les normes d'accessibilité PMR ou ait déposé une demande de dérogation ou un agenda programmé de mise en conformité |
| 12         | <b>Restaurant Au Bon Air - JC Blanc</b> | Bar, restaurant, tabac (Devesset)                    | Réfection de la partie arrière du bar                                       | 12 047,79 €                       | 12 047,79 €                      | 20%                | 2 409,56 €                 | Etat (Fisac) : 1 204,78 €<br>Dpt : 602,39 €<br>Cdc VE : 602,39 €     | Favorable  |
| 13         | <b>EI Franck CHAREL</b>                 | Zinguerie, plomberie, chauffage (travaux en hauteur) | Acquisition d'une nacelle élévatrice  | 51 690,00 €                       | 51 690,00 €                      | 30%                | 15 507,00 €                | Etat (Fisac) : 7 753,50 €<br>Dpt : 3 876,75 €<br>Cdc VE : 3 876,75 € | Favorable. Bonification accordée de 10 % au titre de la création d'un emploi de plus de 6 mois.  |

## Annexe 2

## Fonds de concours « modernisation de l'éclairage public communal »

| N° | COMMUNE                    | délib CM   | Montant des travaux<br>€ HT | aide SDE 07 |             | Fond de concours intercommunal éclairage publique |            | Autofinancement communal |            | Atteinte des objectifs d'économies d'énergies                                |
|----|----------------------------|------------|-----------------------------|-------------|-------------|---|------------|--------------------------|------------|--|
|    |                            |            | € HT                        | %           | € HT        | %   | € HT       | %                        | € HT       |  |
| 1  | Mariac                     | 16/08/2016 | 30 432,27 €                 | 49,7%       | 15 130,00 € | 20,0%   | 6 086,45 € | 30,3%                    | 9 215,82 € | Facteur 4 sur la partie rénovée  |
| 2  | Saint Genest Lachamp       | 27/07/2016 | 22 504,36 €                 | 50,0%       | 11 252,18 € | 20,0%   | 4 500,87 € | 30,0%                    | 6 751,31 € | 40% d'économies d'énergie sur l'ensemble du parc d'éclairage public communal |
| 3  | Saint Christol             | 10/08/2016 | 18 776,30 €                 | 50,0%       | 9 388,15 €  | 20,0%   | 3 755,26 € | 30,0%                    | 5 632,89 € | 40% d'économies d'énergie sur l'ensemble du parc d'éclairage public communal |
| 4  | Saint Andeol de Fourchades | 27/08/2016 | 14 431,34 €                 | 50,0%       | 7 215,67 €  | 20,0%   | 2 886,27 € | 30,0%                    | 4 329,40 € | 40% d'économies d'énergie sur l'ensemble du parc d'éclairage public communal |
| 5  | Intres                     | 04/08/2016 | 8 132,32 €                  | 50,0%       | 4 066,16 €  | 20,0%   | 1 626,46 € | 30,0%                    | 2 439,70 € | 40% d'économies d'énergie sur l'ensemble du parc d'éclairage public communal |

|              |                    |
|--------------|--------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>94 276,59 €</b> |
|--------------|--------------------|

|              |                    |
|--------------|--------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>18 855,32 €</b> |
|--------------|--------------------|